

Registre des délibérations - Délibération n° 12 : 07/12/2016

COÉDITION INTER-PARCS SUR LES SAVOIRS ÉCOLOGIQUES PAYSANS

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le sept décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux, David Grzyb,
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac

— Représentants des établissements publics :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac, Bertrand Mazel
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel,

► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud
Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Patrick Pac
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard

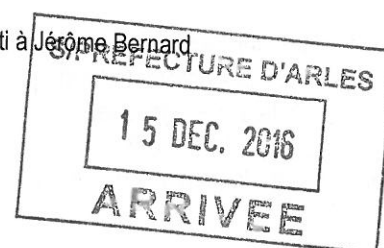
► Étaient absents-excusés :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphath, Pascale Licari
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet
Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Clanfarani

► Le Conseil de Parc était représenté par 14 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue



Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	53

Date de convocation
26/09/2016
RC-602-603

Délibération n° 12 : 07/12/2016

COÉDITION INTER-PARCS SUR LES SAVOIRS ÉCOLOGIQUES PAYSANS

► Contexte

Les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur possèdent chacun une spécificité de pratiques agricoles, liée aux particularités de leur territoire. Afin de mieux identifier les bonnes pratiques locales agricoles et les savoirs associés, et dans une volonté de transmission entre exploitants, les Parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont engagés en 2012 une démarche de collecte d'information par des entretiens.

Ce travail a été mené de façon conjointe entre territoires, avec une coordination inter-Parcs portée par le Parc de Camargue. Il a été accompagné financièrement par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Fondation de France, en collaboration avec des structures de recherche (AgroParisTech) et d'enseignement agricole (Supagro Florac et Cript PACA). Au niveau méthodologique, le groupe inter-Parcs s'est appuyé sur le soutien de l'association Geyser, dont l'activité principale est basée sur la médiation et l'accompagnement sur le thème de l'agro-écologie.

Chacun des Parcs a choisi d'orienter la thématique de recueil de « savoirs écologiques paysans » sur des sujets ciblés pertinents vis-à-vis du contexte agricole de son territoire :

- La gestion de l'eau dans les Alpilles,
- La gestion des variétés anciennes d'arbres fruitiers dans les Baronnie provençales,
- La céréaliculture et l'élevage en Camargue,
- Les céréales anciennes et pratiques culturelles dans le Luberon,
- L'arboriculture dans le Verdon,
- Les prairies de fauche en montagne dans le Queyras.

Afin de diffuser largement les données recueillies dans ce premier travail, et de valoriser les savoirs et pratiques écologiques identifiés sur ces différents territoires, les Parcs souhaitent éditer un document commun de synthèse. Cet ouvrage sera destiné en premier lieu aux agriculteurs, mais pourra intéresser un panel bien plus large de lecteurs.

Un appel à projets a été lancé auprès de sociétés d'édition afin d'élargir la diffusion de cet ouvrage, et ainsi d'optimiser la transmission des savoirs recueillis.

► Objectif

L'objectif de cette action porte sur une coédition de l'ouvrage avec achat de 2 080 exemplaires du document de synthèse et d'analyse des savoirs paysans, préalablement recueillis lors d'une action portées par les 6 Parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur partenaires (en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Fondation de France, et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France).

Le rapprochement avec une société d'édition vise à mieux diffuser le document produit, et permettre un meilleur rayonnement de l'action inter-Parcs en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et au-delà.

► Descriptif de l'action

Une convention de coédition sera signée entre les 6 Parcs partenaires et les éditions Actes sud, pour la réalisation de l'ouvrage intitulé : « Vers l'agro-écologie - Paroles de paysans » ; le Parc de Camargue apparaissant comme coordinateur de ce travail inter-Parcs.

Cette convention détaillera les modalités d'achat à prix coûtant de 2 080 exemplaires du document en coédition, inspiré de la charte graphique inter-Parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur proposée par le groupe « communication », dont les critères d'édition sont les suivants :

- Ouvrage : broché
- Format : 19,- cm X 25,5 cm
- Nombre de pages : 200 pages
- Evaluation : 350 000 signes
- Images : 540 quadri
- Tirage initial : 3 500 exemplaires
- Prix public : 32 € TTC

300 exemplaires seront destinés à chacun des Parcs partenaires, 280 exemplaires seront distribués aux différents partenaires de ce travail.

► Plan de financement prévisionnel

Nature des dépenses	Montants TTC	Recettes	Montants TTC
Achat des droits photographiques	60 €	Conseil régional Provence Alpes Côte-d'Azur	12 000 €
Animation, ingénierie du Parc de Camargue	2 940 €		
Achat de 2 080 exemplaires à prix coûtant	12 000 €	Autofinancement PNRC	3 000 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée adopte ce projet, et autorise le Président à signer la convention de coédition.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **15 DEC. 2016**
Et de l'affichage effectué le **20 DEC. 2016**

Le Président,
Roland Chassain

